

RÉUNION RÉSEAU PCR CENTRE VAL DE LOIRE

11 MAI 2023 MUSEUM ORLEANS

SOMMAIRE

- 1. Organisation Division ASN d'Orléans
- 2. Bilan autorisations
- 3. Bilan inspections
- 3. Bilan évènements significatifs de radioprotection



1 ORGANISATION DE LA DIVISION D'ORLÉANS DE L'ASN



RÉFÉRENTS DOMAINES D'ACTIVITÉ NUCLÉAIRE

Stéphanie LERONDEL Dép. 28, 36, 45

Antoine MOREL Dép. 37, 45

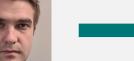


Pascal BOISAUBERT

Arthur NEVEU



Référente Pratiques interventionnelles radioguidées, vétérinaires, GX industrie



Référent Médecine nucléaire, scanographie, recherche





Référent Radiothérapie / Curiethérapie, sécurité des sources, radio industrielle





Référent radon, organismes agréés, transport de MR





Chef division (pôles REP, LUDD et NPX) – lien directions ASN

2BILAN DES AUTORISATIONS DIVISION D'ORLÉANS 2022



GESTION DES PROCÉDURES (DOMAINE MEDICAL)

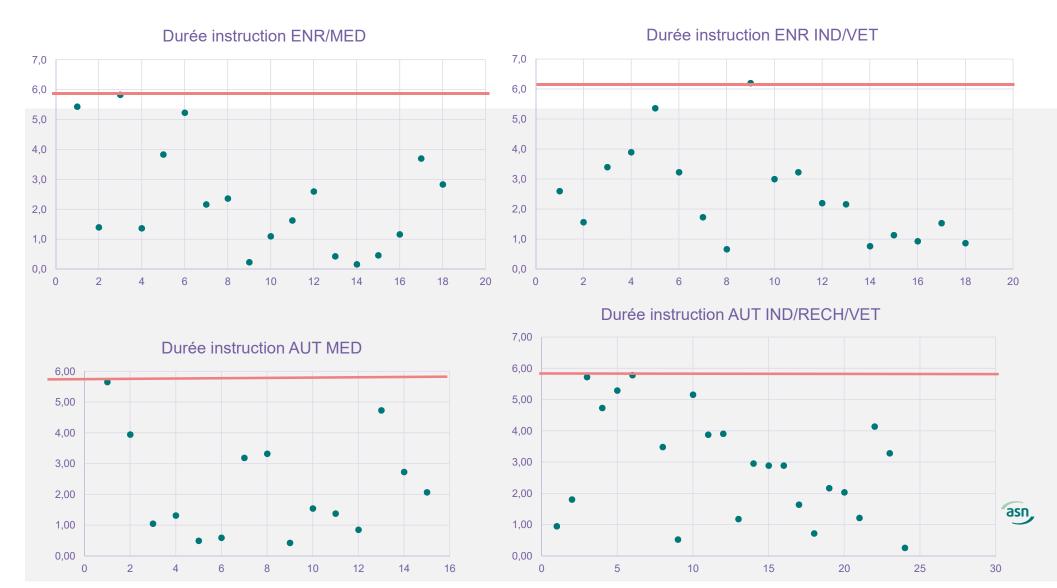
Etablissements	Nb	Autorisations délivrées en 2022	Commentaires
médecine nucléaire AUT	11	9 autorisations :- Dont 1 Auto 2 temps (nouveaux locaux déménagement)	délai moyen d'instruction : ENR 2,3 mois MAX 5,8 AUT 2,2 mois MAX 5,6
radiothérapie externe AUT	8	5 autorisations :Dont 1autorisation nouvel accélérateur	Nombre de procédures 2022 : 33 2021 : 22
Curiethérapie AUT	3	2 autorisations	
Scanographie ENR	37	10 enregistrements	
Pratiques interven- tionnelles radioguidées ENR	32	7 enregistrements	

GESTION DES PROCÉDURES (DOMAINES INDUSTRIE / RECHERCHE / VÉTÉRINAIRE)

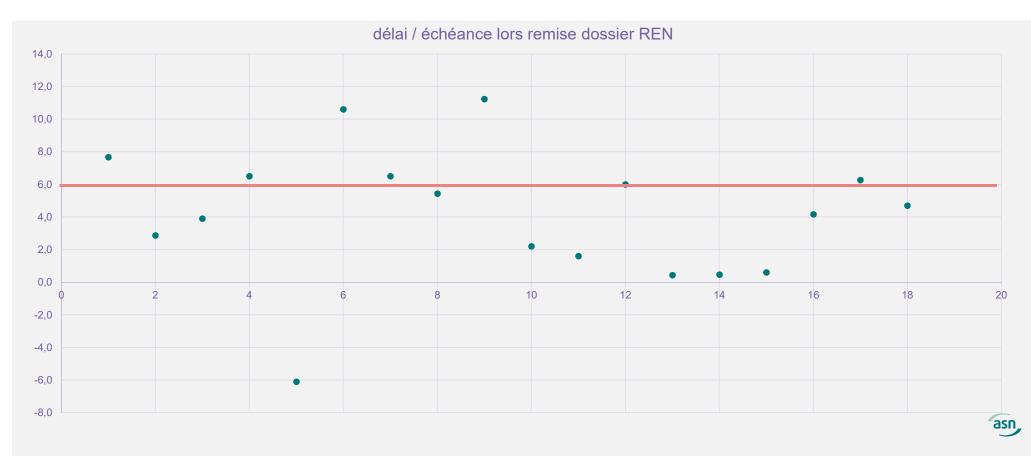
Etablissements	Nb	Autorisations délivrées en 2022	Commentaires
Radiographie industrielle (CAMARI) / diagraphie (AUT)	14	3 autorisations	délai moyen d'instruction : ENR 2,5 mois MAX 6,2 AUT 2,9 mois MAX 5,8
Vétérinaires (équipement radio mobile) (AUT→ENR)	11	6 enregistrements	Nombre de procédures
Utilisation de SNS et GX dans la recherche AUT/ENR	23	10 autorisations / enregistrements	2022 : 43 2021 : 24
AUTRES : radiographie non CAMARI, Sscellées (CNPE, fonderies, mach/papier, extrusion,	50	24 autorisations /enregistrements	

8

DUREE INSTRUCTION



DÉLAI AVANT ECHEANCE REMISE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT TOUS DOSSIERS AUT (LE CSP INDIQUE 6 MOIS)



3 BILAN INSPECTIONS DIVISION D'ORLÉANS 2022

BILAN QUANTITATIF MÉDICAL 2022

□ 16 inspections réalisées en Centre Val de Loire

- 6 inspections en pratiques interventionnelles radioguidées
- 2 inspections en radiothérapie
- 4 inspections en médecine nucléaire dont une INSP de mise en service
- 1 inspection en curiethérapie
- 3 inspections en scanographie

Domaine	Périodicité d'inspection
PIR	5/7 ans
Médecine nucléairesi uniquement diag.si thérapie ambulatoiresi thérapie complexe	5 ans 4 ans 3 ans
Radiothérapie	4 ans
Curiethérapie • si SSHA	4 ans 3 ans
Scanographie	10 ans



BILAN QUALITATIF – RADIOTHÉRAPIE / CURIETHERAPIE/MEDECINE NUC

Domaine	Points satisfaisants / cadre régl.	Points à améliorer
Radioprotection des travailleurs et organisation	• OK	
Radioprotection des patients	 (RT) Gestion du changement (techniques nouvelles) en mode projet lors du remplacement des accélérateurs (MN) Evaluation dosimétrique (NRD) éta- blies et analysées 	 Formalisation des processus d'habilitation au poste de travail (RT) Processus de changement d'accélérateur contraint, notamment pour paramétrage nouvel équipement
Management du risque	(RT) Démarche qualité quasi opérationnelle	 (MN) de nombreuses situations d'erreurs, de confusion dans l'élaboration, la mise à disposition et l'administration de MRP → les prendre en compte dans la démarche d'analyse des risques
Gestion des évènements indésirables	 (RT) Gestion des évènements indésirables avec cellule CREX – analyses sérieuses (MN) Culture + de l'identification des Ev et de signalement des ES 	 (RT) Consolidation des décisions prises et intégration dans les pratiques - difficulté dans l'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre
Contrôle qualité / Mainten. DM	En majorité réalisée	
Sécurité des sources (curiethérapie)	 Désignation des personnes autorisées à accéder aux sources 	 (CTh) Eléments organisationnels (politique et plan de protection contre la malveillance, gestion des informations sensibles)

BILAN QUALITATIF - PIR / SCANNER / RADIO CONVENTIONNELLE

Domaine	Points satisfaisants / cadre régl.	Points à améliorer
Radioprotection des travailleurs	 Évaluation des risques, zonage, évaluation individuelle d'exposition, suivi dosimétriques Mise à disposition d'EPI 	 Formation RPT < 50 %(PIR) Règles de signalisation de la mise sous tension et de l'émission de RX, non respectées. Branchement arceaux non conforme, blocs WIFI HS → Mise en avant du coût de l'équipement. conformité pour personnel MED Suivi médical des personnels classés
Radioprotection des patients	 Recueil de dose dans les structures dédiées Implication de la physique médicale Démarche d'optimisation en cardiologie et neuroradiologie Formation à la RP des patients des cardiologues, neuroradiologues 	 (PIR) Formation RPP hétérogène (seulement 50/85 % du personnel est à jour de sa formation) (PIR) Application décision 0660 pour autorisation du personnel (SCAN) Optimisation des actes (rédaction et rationalisation des protocoles d'examen → cf. décision 0660
Contrôle de qualité DM		 Réalisation des contrôles de qualité : périodicité, parfois absence certains contrôles – dans un établissement CQI trimestriel non réalisés. Non enregistrement maintenance DM
Dossiers téléservice		Dossiers rarement complets

BILAN QUANTITATIF EN INDUSTRIE/RECHERCHE 2022

□ 14 inspections réalisées en Centre Val de Loire

- 6 inspections en radiographie industrielle
- 1 inspection en diagraphie
- 1 inspection dans le domaine de la recherche SNS/GX
- 1 inspection industrielle autres (Sscellées, SNS, ministère des Armées)
- 1 inspection transport et DFCI
- 3 inspections de laboratoires agréés
- 1 inspection OA

Domaine	Périodicité d'inspection
Radiographie industrielle	2,3 ou 5 ans
Dét/Utilis de SNS (Q>10^4 recherche)	3 ans
Sécurité des sources	2/3 ans
Vétérinaires – équipements spec	3 ans
Autres installations : selon priorités	5/10 ans
Labo agréés :	5 ans
Organismes agréés	5 ans + contrôle inter



BILAN QUALITATIF – RADIOGRAPHIE INDUSTRIELLE

Domaine	Points satisfaisants / cadre régl.	Points à améliorer
Radioprotection des travailleurs	 Evaluation des risques, suivi dosimétriques ((OK dans les installations domaine militaire) Suivi médical renforcé Vérification de radioprotection des locaux, équipements, instruments de mesure (OK dans les installations domaine militaire) 	 Casemate de radiographie non conforme (mesurage en continu de l'ambiance – autorisation ouverture portes – équipements gamma et RX, non possibilité fonct° simultané NF M 62105.
Suivi chantier – protection du public	 Balisage vérification Bonnes réactions en situation imprévue 	 Difficultés de contrôle du balisage Contrôle ambiance lors des opérations de tir et vérifications post tir
Gestion des sources : durée max utilisation, reprise		Difficultés de reprise
Sécurité des sources	Bonne gestion des sources sur gros sites	Gestion des sources sur les chantiers / règles de prévention de la malveilance

BILAN QUALITATIF – RECHERCHE & AUTRES DOMAINES INDUSTRIELS

Domaine	Points satisfaisants / cadre régl.	Points à améliorer
Radioprotection des travailleurs	 Evaluation des risques, zonage, suivi dosimétriques Vérification de radioprotection des locaux, équipements, instruments de mesure 	Classement des personnels parfois non justifié – suivi médical et aptitude incomplet dosimétrique
Organisation de la RP	Dimensionnement OK	
Gestion des sources : durée max utilisation, reprise		 Difficultés de reprise Découvertes de sources anciennes → ES

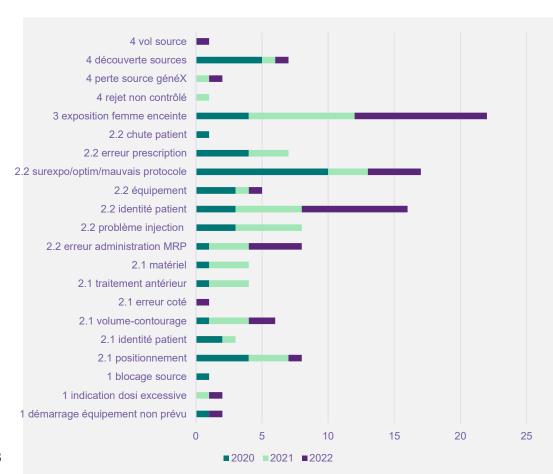


4 BILAN DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE RADIOPROTECTION 2022 CENTRE VAL-DE-LOIRE



REUNION DU RESEAU PCR CENTRE VAL DE LOIRE 11 MAI 2023

TYPOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS DÉCLARÉS



Confusion prescription et protocole non approprié : 4

4 err vol. & pos. en RTE (dont 1 coté)

Identité patient : 8 (scanner et MN)

Expo femme enceinte : 10 (8 en scan, 1 MN et 1 PIR)

Circuit MRP et injection: 5

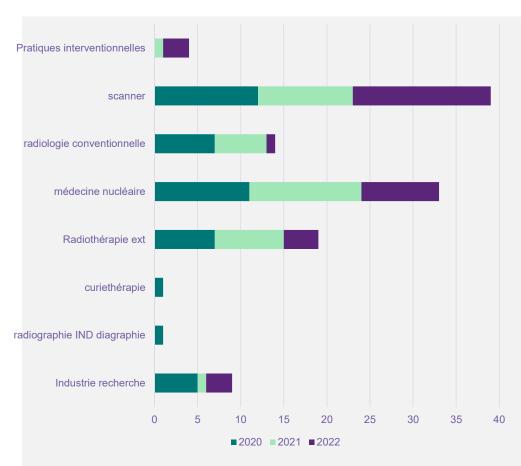
Expo personnel entretien dans local scanner: 1

Indication dosimètre lecture différée à 27 mSv (perte dosi) : 1

asn,

Vol, découverte et incendie sources 3

ÉVÈNEMENTS SELON TYPE D'ACTIVITÉ



Pratiques interventionnelles (3): 3 déclarations en 2022, toutes particulières: expo +++ d'un patient pathologie lourde en cardio 420 Gy.cm² après 3 procédures coronaroG + angioP - NRD CG (AP) = 38 (80) - Perte dosimètre praticien en salle op acte urgent urologie patiente enceinte

Scanner – (16): 1er secteur contributif dont actes sur 8 patientes enceintes (sans le savoir) 5 erreurs patient 2 confusions prescription et 1 expo agent entretien entré en salle lors d'une opération de contrôle de qualité

radio conventionnelle (1) : radio pulm au lieu de radio maxillaire

Radiothérapie (4): 2 Erreurs de volume, positionnement et erreur de coté 1 séance / 5

Médecine nucléaire (9): 5 Erreurs circuit MRP (prépa et injection) - Panne aléatoire - Femmes enceintes (1) – erreurs patient (2)

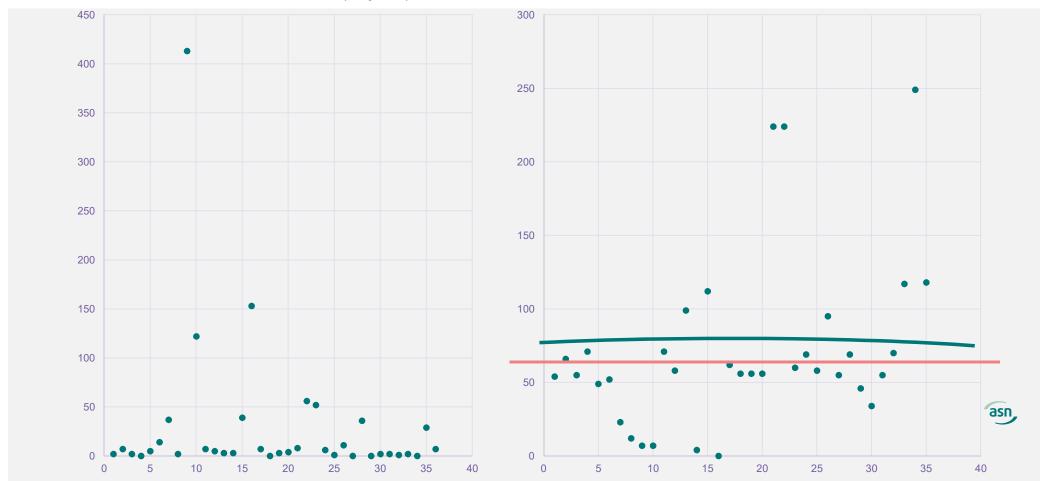
REUNION DU RESEAU PCR CENTRE VAL DE LOIRE 11 MAI 2023

DÉLAIS DE DÉCLARATION ET DE TRANSMISSION DU CRES RAPPEL : QQ JOURS & 2 MOIS

(EN ABSCISSE : N°ORDRE ES)







EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



RÉGIME DE L'ENREGISTREMENT DÉCISIONS ASN N°2021-DC-0703 & 0704

☐ Entrée en vigueur au 1er juillet 2021

□ Dispositifs concernées:

- Scanners AUT → ENR & Arceaux mobiles / fixes : DEC → ENR
- Sources RA et AERX selon liste annexe 1 point I & II : AUT → ENR



- Demande d'enregistrement dématérialisée (téléservice)
- 6 mois pour instruire silence vaut « accord »
- Validité des enregistrements = 10 ans ou illimité (IND si inst. fixes pour SNS et SS)
- MED : Désignation de « médecins coordonnateurs » (ENR personne morale)

Un remplacement d'équipement implique :

- MED : une simple information si pas d'impact sur la RP (décision 0591)
- IND : pas de demande si caractéristiques sont inchangées et information si modification d'une enceinte sans impact RP (décision 0591)









SÉCURITÉ DES SOURCES CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE (ARRÊTÉ DU 29/11/2019)

- □ Protection des sources de rayonnements ionisants et lots de sources radioactives contre les actes de malveillance
 - Approche graduée selon « dangerosité » des sources
- ☐ Impose la mise en œuvre:
- d'une organisation / système de management de la protection contre la malveillance en vigueur
- de dispositions techniques (barrières physiques, détection, contrôle d'accès) à partir du 1^{er} juillet 2022

ASSURANCE QUALITE (ACTIVITÉS MÉDICALES)

2 décisions de l'ASN fixant l'obligation d'assurance qualité

- pour l'utilisation des rayonnements ionisants en imagerie médicale (décision ASN n°2019-DC-0660)
- pour l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins thérapeutiques (décision ASN n°2021-DC-0708) y compris la médecine nucléaire à visée thérapeutique

Système d'assurance qualité pour encadrer, organiser et enregistrer les actions pour :

- la justification des actes
- l'optimisation des actes
- la formation et l'habilitation du personnel au poste de travail, lors de l'acquisition de nouveau DM.
- la conduite du changement
- la gestion du retour d'expérience

☐ Système d'assurance qualité défini à la base (et depuis longtemps) dans le CSP :

- Le système d'AQ (L 1333-19) correspond à l'ensemble des actions qui vise à garantir la qualité et la sécurité des AM utilisant des RI (visée diag et thér), incluant : contrôles de qualité, enregistrement et analyse des EI (expo non I), audits cliniques, carto-risques associée aux soins.
- L. 1333-19 : obligation d'AQ pour les actes utilisant les RI (diag, thér, dépist, prév ou recherche biomed) : justificatible choix, optimisation des doses → rendu résultat acte

AUTRES TEXTES

- Conseiller en radioprotection formation des CRP (AM du 18/12/2019)
- Depuis le 1er janvier 2022, disparition des PCR externes → OCR (recours possible quel que soit le régime)
- Vérifications de radioprotection au titre du code du travail (Arrêté du 23/10/2020)
- Depuis le 1er janvier 2022, AM pleinement en vigueur
- Vérification de radioprotection « initiale » par Organismes de vérification accrédité (OVA) équipements et conformité locaux
- Renouvellement des vérifications par organisme « externe » allégées (périodicité de 1 à 3 ans selon équipements)
- Vérifications périodiques sous la responsabilité des CRP
- □ Vérifications de radioprotection au titre du code de la santé publique (arrêté du 24/10/2022) :
- Décision 2022-DC-0747 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 décembre 2022 fixant des règles que le responsable de l'activité nucléaire est tenu de faire vérifier en application de l'article R. 1333-172
- Abrogation complète de la décision 2010-DC-0175 sur les contrôles de RP

